



Ordre de versement: retraits en toute flexibilité

Vous déterminez le moment où vous souhaitez procéder à des prélèvements de capital. Le montant minimum s'élève à CHF 5000 qui sont versés sur un compte postal en Suisse ou sur un compte bancaire ouvert à votre nom en tant que titulaire du compte de prestations.

Je souhaite le versement suivant:

Montant
(min. CHF 5000)

Date du versement

Numéro du compte
de prestations

Titulaire du compte

Nom, prénom

Rue et numéro

NPA et localité

Veillez verser le montant sur le compte ou le contrat suivant:

(Remarque: le / la titulaire du compte de prestations et celui / celle du compte sur lequel le montant est versé doivent être identiques. S'il s'agit d'un compte partenaire ou joint, il faut indiquer la désignation précise du compte.)

Titulaire du compte

IBAN

BIC

Institut financier

Succursale et localité

ou

Numéro de contrat AXA

Date

Signature

À retourner à: AXA Vie SA, Encaissement Vie individuelle, case postale 300, 8401 Winterthour
ou par e-mail à services.el@axa.ch

AXA Vie SA, Encaissement Vie individuelle, case postale 300, 8401 Winterthour